



Conseil d'établissement

Date : Mardi 25 août 2026

Heure : 19h00

Lieu : Bibliothèque du pavillon Jouvence

Projet d'ordre du jour

Points à traiter		Objectif	Temps indicatif
Bloc d'ouverture			
1.	Accueil, bienvenue et ouverture de l'assemblée		1 minute
2.	Vérification du quorum		1 minute
3.	Adoption de l'ordre du jour	.	2 minutes
4.	Parole au public		15 minutes
5.	Lecture et suivi au procès-verbal de la rencontre du 9 juin 2026		10 minutes
Bloc information			
6.	Informations générales a. De la présidence b. De la direction c. De la représentante du comité de parents		20 minutes

Bloc consultation			
7.	Assemblée générale des parents		15 minutes
Bloc décision			
8.	Rapport annuel de la présidente du CÉ		15 minutes
9.	Document d'informations générales SDG 2026-2027		
10.	OPP		15 minutes
11.	Demandes de sorties scolaires ou activités nécessitant un changement d'heure scolaire	Journée d'accueil des élèves le 31 août 2026 (P1 et P2)	5 minutes
12.	Varia		
Bloc fermeture			
13.	Levée de l'assemblée		1 minute

100 minutes

Julie G-Gaumond
Présidente

Julie Boulanger
Directrice

Parole au public¹

L'ordre du jour de chaque séance du conseil d'établissement doit prévoir une période de parole au public d'une durée de 15 minutes au début de chaque séance. Chaque personne souhaitant s'exprimer se lève sur invitation du président en donnant son nom et la nature de son lien avec l'établissement (parent, employé, contribuable, etc.) et explique brièvement le commentaire ou la question qu'il souhaite exprimer.

La période de parole au public n'est pas un moment d'échange avec les membres du conseil. Il ne doit pas y avoir de débat. La présidence peut répondre à la question posée, elle peut inviter la direction ou un autre membre à répondre. Elle peut également prendre en note la question et indiquer qu'une réponse sera acheminée ultérieurement.

Une question du public ne peut entraîner l'ajout d'un point à l'ordre du jour. Le sujet peut cependant faire l'objet d'un point à l'ordre du jour d'une réunion subséquente.

¹ Règles de régie interne 2025-2026